

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14.12.2023**

**Pour commencer l'ordre du jour :**

Accueil du nouveau Conseil Municipal des Enfants

Madame Le Maire, précise que les élections ont eu lieu le 4 décembre et le dépouillement le mercredi 6 décembre. Les résultats ont été proclamés le lendemain à l'école. Madame le Maire et Richard NAZE, adjoint remettent les écharpes et les cartes aux conseillers élus (4 CM1 et 4 CM2) :

Lola TOUDIC PASCO, Milan RIBEIRO, Louis ROBIN, William VYDT

Maelys RIBOT, Timéo BEAUDOUX, Théodore MANBY, Lucie LAUDREN

**Délib 2023.12/01    Approbation du procès-verbal du 16 novembre 2023**

**Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'Unanimité ADOPTE** le procès-verbal rédigé par Marie de CUVERVILLE, secrétaire de séance du conseil du 16 novembre 2023

**Délib 2023.12/02    Délibération pour l'annulation de deux opérations du triennal voirie**

**Considérant** que l'opération N°7 (agrandissement du parking de la rue de la Libération) et l'opération 12 (mise en place de l'éclairage public de la rue de l'Etang d'Or) n'ont pas été réalisées, **Et** que le prochain triennal voirie (2023-2026) ne peut être entamé sans avoir clôturé le précédent,

**Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité ANNULE** : l'opération N°7 et l'opération N°12

Madame Le Maire précise que ces deux opérations seront remises au programme du prochain triennal avec quelques modifications.

**Délib 2023.12/03    Délibération concernant l'achat d'un terrain rue des Fours à Chaux**

**Considérant** que les propriétaires CONSORTS ROBERT sont vendeurs de la parcelle AK21, Et que la commune est propriétaire d'un terrain qui jouxte cette parcelle,

**Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE** Madame Le Maire à acquérir au nom de la commune la parcelle AK21 d'une contenance de 240 m2 au prix de 4 600 euros hors frais de notaire.

**DECIDE** d'octroyer un droit de passage sur cette même parcelle pour la parcelle AK20,

Mme Le MAIRE Précise que c'est dans une zone constructible mais cette acquisition n'a pour but que de prolonger les équipements publics.

**Délib 2023.12/04    Présentation d'une décision du maire**

**DECISION DU MAIRE  
 EN VERTU DE SES ATTRIBUTIONS  
 ET DE LA DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

n°2023-002

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE SONCHAMP,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales

**Vu** la délibération n° 2020-07/05 du 03 juillet 2020 portant délégation du conseil municipal au maire,

**Vu** l'adoption du Budget Primitif 2023 par délibération n° 2021-04/06 en date du 13 avril 2023

**Considérant** que le point d'indice des indemnités des élus a augmenté en 2023 pour la partie fonctionnement,

**Considérant** que la commune a dû rembourser une somme fondée sur une demande de restitution de trop perçu au titre de la taxe d'aménagement retracée sur le titre de perception N°2600027171/IDF1/2017 émis envers le débiteur SCI TOUNE BIRO René-Paul et versée par l'Etat à la collectivité locale, cette taxe ayant fait l'objet d'un titre d'annulation en application de l'article L\*331-26 du code de l'urbanisme,

**Considérant** que ces deux dépenses n'étaient pas prévisibles au moment du vote du budget,

**Considérant** qu'il convient d'équilibrer les dépenses et les recettes,

**LE MAIRE DECIDE**

**Article 1 :** Le tableau suivant :

**Section de fonctionnement**

	Dépenses en euros		Recettes en euros	
	Baisse des crédits	Hausses des crédits	Baisse des crédits	Hausses des crédits
<b>Chapitre 65</b> Autres charges de gestion courante		+ 4 300		
<b>Article 653</b> Indemnités, frais de mission et formation maires, adjoints				
<b>Chapitre 011</b> Charges générales	- 4 300			
<b>Articles 615232</b> Entretien de réseaux				
<b>TOTAL</b>	- 4 300	+ 4 300		

**Article 2 :** Le tableau suivant :

**Section d'investissement**

	Dépenses en euros		Recettes en euros	
	Baisse des crédits	Hausses des crédits	Baisse des crédits	Hausses des crédits
<b>Chapitre 10</b> Dotation Fonds divers réserves		+ 2 000		
<b>Article 10226</b> Taxe d'aménagement				
<b>Chapitre 23</b> Travaux en cours	- 2 000			
<b>Article 2313</b> Constructions				
<b>TOTAL</b>	- 2 000	+ 2 000		

**Article 3 :** Ampliation en sera adressée à Madame La sous-préfète, Monsieur le Trésorier Payeur de Rambouillet et au contrôle budgétaire de Versailles.

A Sonchamp le 10/12/2023  
 Le Maire  
 Ysabelle GILLET



2023.12/05

Point périscolaire

La fermeture du centre de loisirs une semaine sur deux pendant les petites vacances (hiver, printemps, automne) a été actée.

Plusieurs mails explicatifs ont été envoyés aux parents pour expliquer les raisons de cette fermeture et les informer qu'une possibilité d'accueil par d'autres communes pourrait être possible sur ces seules semaines de fermeture. Un conventionnement pourrait être mis en place avec les autres centres de loisirs, s'ils l'acceptent. Sonchamp payerait une participation à la commune d'accueil afin d'aider les familles à se rapprocher du tarif « extérieurs » mis en place aux alentours. Certaines communes ont déjà répondu favorablement mais la mairie attend d'autres retours. Certains parents ont déjà pris contact avec les autres centres. Des parents ont proposé un rendez-vous pour participer à la préparation de la rentrée 2024/2025. Une réponse a été faite en orientant les volontaires vers les délégués de parents d'élèves élus qui seront référents pour les échanges.

Luc Janottin demande si cette fermeture est passagère sur l'année 2024. Madame Le Maire répond que dans la mesure où le centre n'aurait pas atteint sa capacité maximale au regard de la CAF et de la SDJS et s'il n'y a plus de problème de recrutement, le calendrier des vacances pourra être revu. Actuellement, une réflexion est menée pour agrandir la capacité d'accueil sur plus de locaux mais il n'y aura jamais pas 100% de capacité d'accueil. Actuellement 1/3 des enfants de l'école peuvent être accueillis. Madame Le Maire rappelle qu'une adresse courriel existe pour contacter les parents d'élèves : [parents.lagenetiere78@gmail.com](mailto:parents.lagenetiere78@gmail.com)

<b>2023.12/06</b>	<b>Questions diverses</b>
-------------------	---------------------------

Voirie/ terrains :

- La catastrophe naturelle pour sécheresse n'a pas été reconnue pour la commune. La fiche de motivation sera demandée à la préfecture. Le nombre de dossiers n'a pas joué en cette faveur.
- La subvention pour les amendes de police de 9 097 euros nous a été attribuée par le Département des Yvelines. Cela va permettre l'installation d'un abri bus à la Hunière en direction de Rambouillet ainsi que des plots lumineux sur la commune.
- Mme Jarri et M Clérin étaient d'astreinte le Week- end dernier. Une branche a été retirée de la route. Beaucoup de propriétaires privés le long de la RD936 n'entretiennent pas leurs parcelles et les arbres tombent.
- Curage des fossés : Mme Lesage a repris le dossier. Un cours d'eau ne se cure pas sauf autorisation. Un rendez-vous a eu lieu ce matin avec la GEMAPI. Une carte a été remise en mairie et est montrée aux conseillers. Sur Chatonville il s'agit d'un fossé il n'y aura donc pas de problème pour le curer. Certains cours d'eau ont été requalifiés en fossés depuis 2 ans. Il faut maintenant trouver des entreprises pour curer sachant que ce n'est pas la période pour le faire (juste après la moisson ou avant les semis soit fin août). Si les fossés traversent les propriétés privées c'est aux riverains d'entretenir. Tout comme un cours d'eau le partage du coût d'entretien est moitié /moitié. M Luc Janottin se propose de travailler en tandem avec les agriculteurs afin de curer dans les règles de l'art. Certains propriétaires n'entretiennent pas. La mairie et le GEMAPI ont déjà fait des mises en demeure sans succès. Un dossier d'intérêt général est monté pour que la GEMAPI puisse intervenir et facturer aux propriétaires négligents. En complément il existe une police des eaux OFB (Office Français de la Biodiversité) qui peut intervenir.
- Signalements sur route de Louareux : il y a des trous en formation sur le bas-côté en direction de la ferme. Une importante livraison de sable a eu lieu avec des camions.
- Des panneaux de déviation ont été posés car la route d'Ablis à St Arnoult a été fermée.
- Eaux pluviales : début 2023 une partie du réseau pluviale de la Hunière par Rambouillet territoire, au mois de juin la mairie a fait contrôler une autre partie ; curage et passage de caméra. Il n'y pas de problème particulier, les réseaux remontants vers les arrêts de bus étaient un peu plus encrassés
- Suite au Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) du SEASY (eau potable et assainissement),: la redevance de l'eau potable passe de 1.71€ à 1.73€ le m3. La taxe d'assainissement passe de 2.11 à 2.30 €, l'augmentation a pu être limitée grâce à l'utilisation d'une partie de la PFAC (taxe pour le branchement des nouvelles construction au réseau d'eau usé ) qui est généralement utilisée pour l'investissement . La gestion des eaux usées subit plus fortement les augmentations du coût de l'énergie (plus de pompe , moteur, aérateur en assainissement)

Bâtiments :

- Cabinet médical : le bâtiment C (ancienne garderie) avance bien. Les couleurs des portes et des sols ont été choisies. Déménagement provisoire des médecins prévu vers le 21 janvier pour environ 4 à 5 mois. La pompe à chaleur est en cours d'installation, l'électricien et le peintre vont pouvoir avancer leur chantier. La livraison du cabinet médical est toujours prévue en juillet 2024,
- L'entreprise pour la réparation les cloches de l'Eglise a été relancée. Le souhait serait de les entendre sonner pour Noël.
- Pignon de greffiers : travaux qui tardent. Le cabinet d'architecte n'a pas été assez réactif. La société Spirale commencera après les vacances aux alentours du 18/01 pour environ 10 semaines. A l'heure actuelle il existe encore une incertitude quant à l'utilisation de la salle pour les élections Européennes.
- Exercices d'incendie du 7 décembre à la cantine du 22 novembre au périscolaire en présence du Lieutenant Olliver.. Une vérification est à faire au niveau de l'alarme pour savoir si elle est entendue dans tout le bâtiment. Chaque animateur a son groupe d'élèves et sait combien il a d'élèves. Lors d'un prochain exercice incendie, les instituteurs devront également sortir, et inversement. Un protocole sera réalisé en interne et un protocole a été demandé au pompier, nous attendons un retour.

Deux autres exercices sont prévus : le premier en prévenant le personnel, le second sans les prévenir.

#### Evénements/ réunions :

- Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) du PNR a eu lieu, il n'y aura pas d'augmentation des cotisations des communes cette année. Il y a eu beaucoup de départs, tous ne sont pas remplacés.
- Réunion du SCOT avec une possibilité de mutualiser des hectares entre communes. Cela doit être cohérent avec le plan parc qui est en révision et devrait être bouclé en janvier. Les documents ont été renvoyés.
- Suite à l'exercice inondation fait en mairie organisé par PAPI Orge Yvette, il y a eu un intéressant retour sur expérience, afin d'améliorer notre pratique. M Richard NAZE va s'occuper du Plan Communal de Sauvegarde pendant les vacances de fin d'années. Mme Le Maire indique que les services de la mairie ont été mobilisés avec une bonne réactivité. Deux agents des services techniques ont été mobilisés, deux agents administratifs et 3 élus.
- Papi Orge Yvette a communiqué une carte des ruissellement.
- Le Conseil Municipal des Enfants (CME) devient CME Jeunes avec des 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> qui seront élus début 2024.
- Webinaire sur les énergies renouvelables.
- 

#### CCAS :

- Le Téléthon s'est déroulé au gymnase samedi dernier, avec relativement peu de monde.
- Le montant récolté n'est pas encore connu. Rambouillet nous fera un retour prochainement.
- Lors du dernier conseil d'administration certains changements ont été votés comme :
  - o Avoir 70 ans pour bénéficier des prestations,
  - o Pour le voyage de juin une participation de 10 euros par personne sera demandée,
  - o Le colis de Noël sera réservé aux personnes non imposables et ayant atteint l'âge requis,
  - o Le marché aux plantes sera pris en charge par le comité des fêtes qui reversera les recettes au CCAS.

#### Divers :

- La part communale du Syndicat d'Energie des Yvelines est de 53 641.86 euros pour 2023. Le solde sera versé en 2024.
- La contribution communale au SDIS pour 2024 s'élève à 58 201 euros
- CEFP Le Nôtre a proposé d'exercer ses élèves en espaces verts, en entretenant le stade de Pinceloup Remerciements et accord de la mairie. Pour information, il n'y a plus de section foot sur la commune ce pourquoi le stade n'est pas tondu régulièrement.
- Les travaux de génie civil concernant la fibre à la Reverderie seraient terminés. Les habitants seront prévenus. La question sera posée pour le bois Jabineau.
- La convention du contrat rural est à la signature avec la décomposition suivante Greffiers/ cabinet médical
- Agents communaux deux départs à la retraite en janvier 2024. Le recrutement est en bonne voie.
- Pot de départ de Bruno dans le préau de l'école le vendredi 22 décembre.
- Vœux du maire 19 janvier 2024 à 19h
- ENEDIS : suite à un accident sans victime grave à Louareux des câbles trainent au sol. Ils ont été mis en sécurité. Accident 16h20 et rétablissement du courant à 21h30 grâce à une dérivation de Clairefontaine. Un groupe électrogène de la commune a été mis à la disposition d'un habitant.
- Le transformateur de Louareux devrait être enlevé. Nous n'avons pas de date. Le planning est géré par ENEDIS directement.
- Un chien s'est promené sans laisse à la Grandville un courrier sera fait au propriétaire rappelant le code rural.
- Pour rappel : dans le domaine du CEFP Le Nôtre c'est un cultivateur de fleurs qui s'est installé.
- Fils a ras du sol à la Granville, des photos seront faites et envoyées au concessionnaire concerné.